



## Rapport du juge en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Kawartha Downs			
<b>Date</b>	7 juin 2025	<b>Heure de départ</b>	18 h 00	
<b>Conditions météorologiques</b>	Dégagé (Temp. : 24 °C)	<b>Vent</b>	12 km/h Nord	
<b>État de la piste</b>	Rapide (Variante 0 s.)			
<b>Nombre de courses</b>	8	<b>Courses de qualification</b>	2 SC	<b>Inscriptions totales</b> 59
<b>Paris mutuels</b>	\$ 67,048			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b> Fred Brethour	<b>Juge associé</b> Sharla Coles	<b>Juge associé</b>
<b>Vétérinaire officiel</b> Dr Kelli Gilson		

### Rapport sur les courses de la journée

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

#### Bureau :

Rien à signaler.

#### Courses :

Course 1 – Rien à signaler.

#### Course 2 – Enquête

Le #2, "Cash Out Hall", (N. Boyd) arrivé non officiellement en 3<sup>e</sup> position, a fait un bris d'allure après le départ et a provoqué une obstruction au #1, "Abbys Medal", (R. Gassien), entraînant le cheval à faire un bris d'allure.

Par conséquent, le #2, "Cash Hall", arrivé en 3<sup>e</sup> position a été placé en 5<sup>e</sup> position, et le #1, "Abbys Medal", arrivé en 5<sup>e</sup> position, a été placé en 4<sup>e</sup> position.

Course 3 – Le #3, “Sheza Dancin Fool”, arrivé en 4<sup>e</sup> position, a été signalé dans la statistique avec obstruction survenue dans le dernier droit provenant du #6, “Heads Carolina”, arrivé en 6<sup>e</sup> position.

Aucun placement n’a été nécessaire.

Le conducteur, Isaac Waxman, a été trouvé coupable d’avoir enfreint la règle 22.05.01 (k) de la CAJO, pour ne pas avoir établi une cadence comparable à celui de sa classe.

Le deuxième quart était 31 : 3.

Il s’est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.

Décision #3188808

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Le conducteur, Isaac Waxman, a été trouvé coupable d’avoir enfreint la règle 22.05.01 (k) de la CAJO, pour ne pas avoir établi une cadence comparable à celui de sa classe.

Le deuxième quart était 31 : 3.

Il s’est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.

Décision #3188817

**Toute nouvelle infraction à la règle 22.05.01(k) de la CAJO sur cet hippodrome au cours de ce programme de courses entraînera une majoration de la sanction.**

Course 7 – Rien à signaler.

Course 8 – Rien à signaler.

### **Réclamations :**

Aucune.